

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf, le 2 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, Z. Dano, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Lucien Monnerie à M. Joël Daniel  
M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon  
Mme Patricia Le Bec Danse à M. Yvon Robert  
Mme Sonia Caroff à Mme Arlette Buzaré  
Mme Marie-France Guillemot à Marylise Foidart  
Mme Cécile Jourdain à Mme Françoise Ballester  
M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès

*Absent :*

Mme Virginie Robin Cornaud

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	25 Juin 2019
Date de l'affichage	26 Juin 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	32

-----

**2019-60 Affiliation auprès de l'agence nationale des chèques vacances (ANCV)**

**Rapporteur : F. BALLESTER**

Les régisseurs encaissent les recettes réglées par les redevables dans les mêmes conditions que les comptables publics. Dans les conditions fixées par l'acte constitutif de la régie, ils peuvent être habilités à encaisser ces recettes au moyen d'instruments de paiement émis par une entreprise ou par un organisme dûment habilité pour l'achat d'un service déterminé.

En l'espèce, ce sont des formules de paiement qui se présentent comme des bons d'achat d'une valeur prédéterminée et dont l'usage est affecté.

Sont visés par ce dispositif les chèques-vacances. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (A.N.C.V.), régie par le code du Tourisme, est chargée notamment d'émettre les chèques-vacances et de les rembourser aux collectivités publiques et aux prestataires de

services. Elle assure une mission de service public : développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

La procédure d'agrément donne lieu à l'établissement d'une convention entre l'A.N.C.V. et la collectivité.

Il est proposé d'affilier la ville de Guidel auprès l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, et d'accepter ce mode de paiement au sein de la régie de recettes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des sports, affaires scolaires et enfance du 19 juin 2019,

**ACCEPTE** le chèque vacances comme mode de paiement dans les régies de recettes prévoyant ce moyen de paiement

**DECIDE** d'affilier la ville de GUIDEL à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V)

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'A.N.C.V.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 3 Juillet 2019  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

